

Fréquences des jugements au bulletin 2022-2023

Parution des bulletins : 16 nov. 2022 15 mars 2023 3 juillet

2023

ÉCOLE DE L'ARCHIPEL – 3^e cycle

Étape 1	Étape 2	Étape 3
---------	---------	---------

Français, langue d'enseignement

Lire	✓	✓	✓
Écrire		✓	✓
Communiquer oralement		✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Mathématique

Résoudre une situation-problème		✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique	✓		✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Anglais, langue seconde (2^e et 3^e cycles)

Communiquer oralement en anglais	✓		✓
Comprendre des textes lus et entendus		✓	✓
Écrire des textes		✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Éthique et culture religieuse

Éthique et dialogue	✓		✓
Culture religieuse et dialogue		✓	✓

Arts plastiques

Réaliser des créations plastiques et médiatiques	✓		✓
Apprécier des œuvres		✓	✓

Musique

Inventer et interpréter des pièces	✓		✓
Apprécier des œuvres		✓	✓

Science et technologie

		✓	✓
--	--	---	---

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté

	✓		✓
--	---	--	---

Éducation physique et à la santé

	✓	✓	✓
--	---	---	---

Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS)

Pour certaines élèves, se référer aux cotes et paliers	✓	✓	✓
--	---	---	---

Matières *Intégration et francisation* pour certains élèves

A : dépasse les exigences C : satisfait minimalement aux exigences
B : satisfait clairement aux exigences D : ne satisfait pas aux exigences

Se référer à la fréquence de la discipline

Code de cours modifié (MO) (Élèves avec attentes modifiées)

Légende suggérée (à préciser dans les normes et modalités de l'école):
60% répond minimalement aux exigences fixées pour lui
70% répond aux exigences fixées pour lui
80% répond clairement aux exigences fixées pour lui

Se référer à la fréquence de la discipline

Cadre réglementaire abrégé

- Obligation d'avoir au moins une note par discipline à chaque étape (RP 30.1)
- Modalités d'application progressives précisées dans l'Instruction annuelle (*en attente de l'Instruction annuelle de 2022-2023*) : possibilité de n'avoir qu'un résultat au 1^{er} ou au 2^e bulletin pour : arts, éducation physique et à la santé, science, US, ECR
- Obligation d'évaluer toutes les compétences et disciplines à l'étape 3 (RP 30.1)

Une seule note apparaît au bulletin à chacune des

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail			
Savoir communiquer			
Travailler en équipe			✓
*Une compétence à commenter à une seule étape			